
Enquête téléphonique omnibus concernant les dispositions personnelles

**Enquête quantitative
sur mandat de Pro Senectute Suisse**

gfs-zürich, Markt- & Sozialforschung

Andrea Umbricht, responsable de projet

Jenny Yin, collaboratrice de projet

Zurich, avril 2021

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE



À propos du dispositif d'enquête

Univers : population adulte de Suisse alémanique et romande ainsi que du Tessin, âgée de 18 ans et plus

Méthode : enquête téléphonique omnibus (CATI)

Échantillonnage : ménages inscrits dans l'annuaire téléphonique officiel (80%) et numéros de portables générés aléatoirement (20%) en Suisse alémanique, en Suisse romande et au Tessin

Échantillon : 1213 entretiens

Composition :

- sexe : hommes 49% (n=596), femmes 51% (n=617)
- âge : 18-39 ans 35% (n=426), 40-64 ans 43% (n=519), 65-99 ans 22% (n=268)
- région linguistique, chiffres non pondérés : CH além. 62% (n=757), CH rom. 21% (n=256), CH ital. 17% (n=200)
- région linguistique, chiffres pondérés : CH além. 71,1% (n=863), CH rom. 24,4% (n=296), CH ital. 4,4% (n=54)

Représentativité : l'étude est représentative de la population suisse

Taux de participation : 7,3%

Intervalle de confiance : avec N = 1213 et 50% ; +/- 2,8%

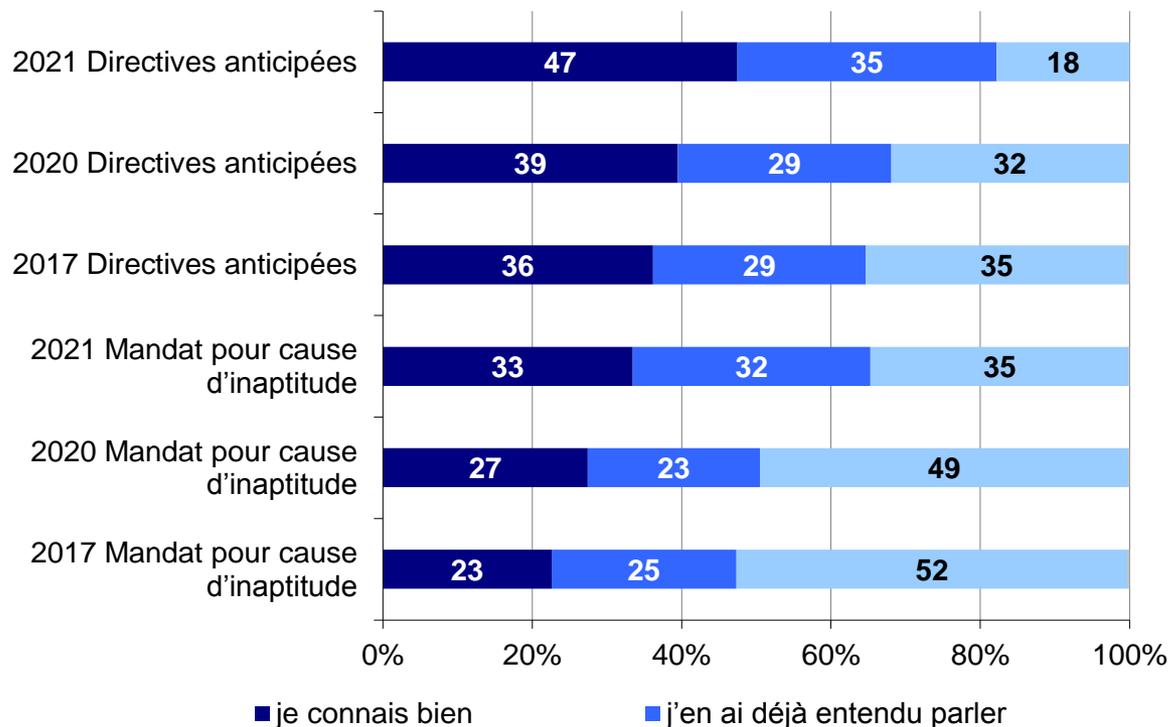
Durée de l'enquête : du 22 mars 2021 au 17 avril 2021

À propos des données :

La réduction du nombre de décimales peut entraîner des erreurs d'arrondi. Pour des raisons de place, les termes « directives anticipées » et « mandat pour cause d'inaptitude » sont respectivement abrégés en DA et MPCl. Par souci de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser systématiquement le masculin et le féminin. Les désignations de personnes s'appliquent donc sans distinction pour les deux sexes.

Notoriété (assistée) directives anticipées (DA) et mandat pour cause d'inaptitude (MPCI)

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200 ; items aléatoires

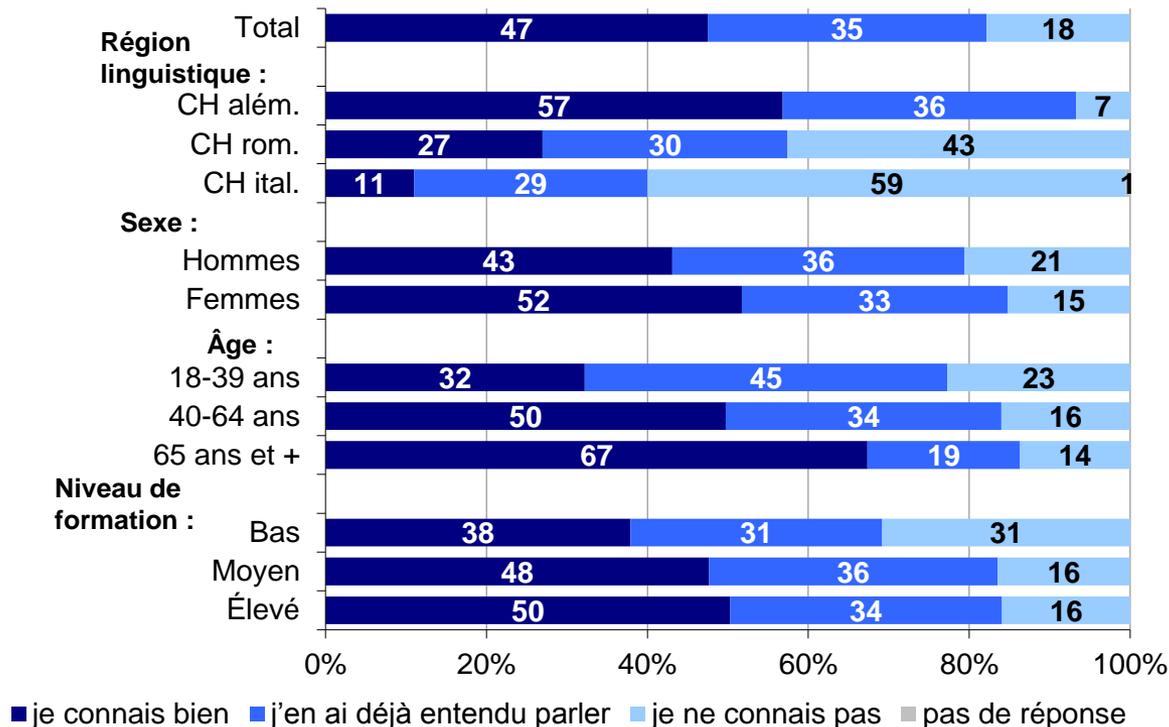


- En 2021, quatre cinquièmes (2021 : 82% ; 2020 : 68% ; 2017 : 65%) des personnes interrogées connaissent les DA. 47% les connaissent « bien » (2020 : 39% ; 2017 : 36%) et 35% (2020 et 2017 : 29%) en ont « déjà entendu parler ». La notoriété des DA a donc nettement progressé en 2021 par rapport aux précédentes enquêtes.
- Comme en 2020 et en 2017, la notoriété du MPCI est moins élevée que celle des DA en 2021 ; on note cependant que la notoriété de ce dernier a nettement augmenté.
- En 2021, le MPCI est connu par deux tiers (65%) des personnes interrogées (2020 : 50% ; 2017 : 48%). La part des personnes qui « connaissent bien » le MPCI est en hausse (2021 : 33% ; 2020 : 27% ; 2017 : 23%). La part des personnes qui « en ont déjà entendu parler » a également progressé (2021 : 32% ; 2020 : 23% ; 2017 : 25%).

Question 1 : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

Notoriété des directives anticipées (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



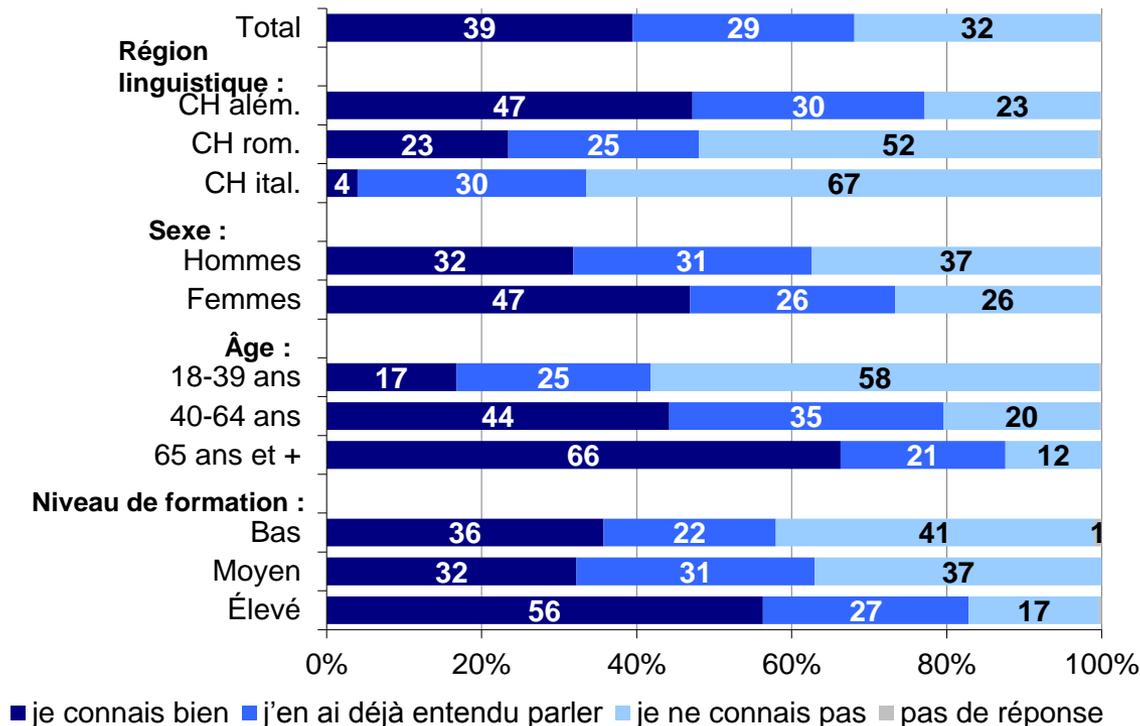
- Comme en 2020 et en 2017, c'est en Suisse alémanique que les DA sont les mieux connues. Seules 7% des personnes interrogées en Suisse alémanique ne les connaissent pas. En Suisse romande, par contre, 43% des répondants ne connaissent pas les DA; au Tessin, ils sont trois cinquièmes (59%). Ces différences entre régions linguistiques sont très marquées.
- Une bonne moitié des femmes interrogées connaissent « bien » (52%) les DA. Cette proportion est nettement plus faible chez les hommes, soit moins de la moitié (43%).
- Comme en 2020 et en 2017, les DA sont nettement moins bien connues parmi les plus jeunes (18-39 ans). À peine un tiers (32%) des 18-39 ans connaissent « bien » les DA. Entre 40 et 64 ans, une personne sur deux (50%) connaît « bien » les DA et chez les 65 ans et plus, cette proportion atteint les deux tiers (67%). En revanche, la notoriété des DA a fortement augmenté parmi les jeunes (2021 : 77% : 2020 : 42%. 2017 : 40%).
- Les personnes dont le niveau de formation est bas sont nettement plus nombreuses à déclarer ne pas connaître les DA (31%) que les personnes dont le niveau de formation est moyen ou élevé (16% dans ces deux cas).

Question 1 : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?



Comparaison : notoriété des directives anticipées (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208

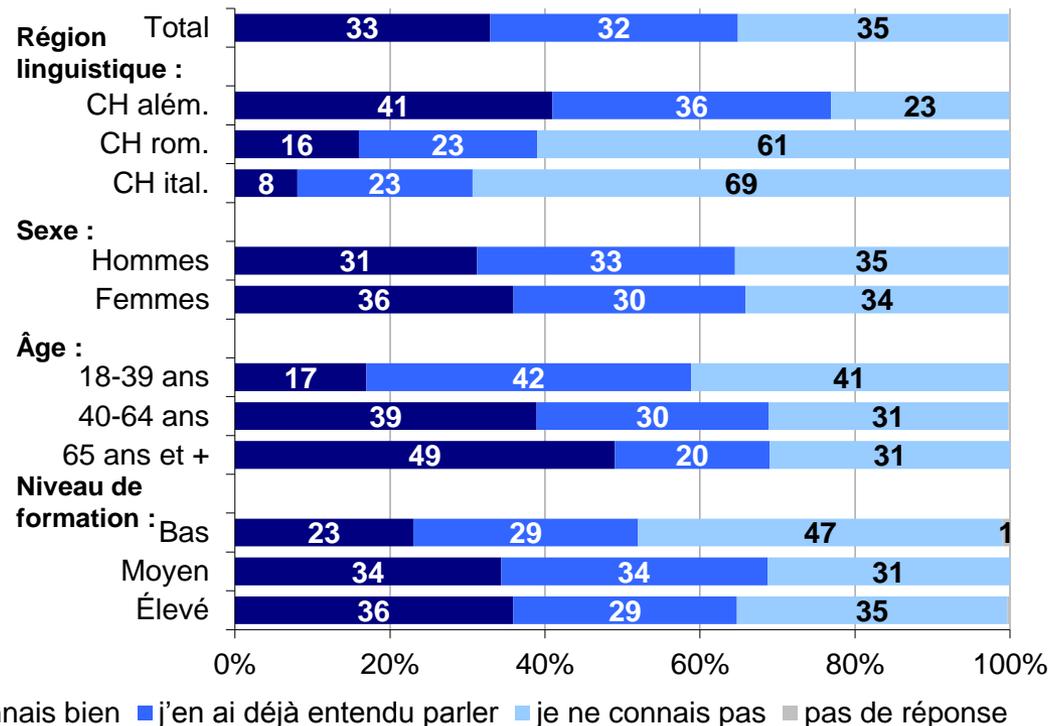


- Comme en 2017, c'est en Suisse alémanique que les DA sont les mieux connues. À peine un quart (23%) des personnes interrogées ne les connaissent pas. Au Tessin, elles sont deux tiers (67%) à ne pas les connaître, alors qu'en Suisse romande, cette proportion s'élève à plus de la moitié (52%).
- Près de la moitié des femmes interrogées connaissent bien (47%) les DA. Cette proportion est nettement plus faible chez les hommes, à savoir à peine un tiers (32%).
- Comme en 2017, chez les plus jeunes (18-39 ans), les DA sont nettement moins bien connues (58% ne les connaissent pas) que chez les personnes de plus de 40 ans. Une grande part des personnes entre 40 et 64 ans connaissent « bien » les DA (44%). Chez les 65 ans et plus, elles sont même deux tiers (66%) à « bien » les connaître.
- Les personnes dont le niveau de formation est élevé sont significativement plus nombreuses à affirmer « bien » connaître les DA (56%) que celles dont le niveau de formation est moyen (32%) ou bas (36%).
- En ce qui concerne les autres caractéristiques, les différences ne sont pas significatives.

Question 1 : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

Notoriété du mandat pour cause d'inaptitude (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



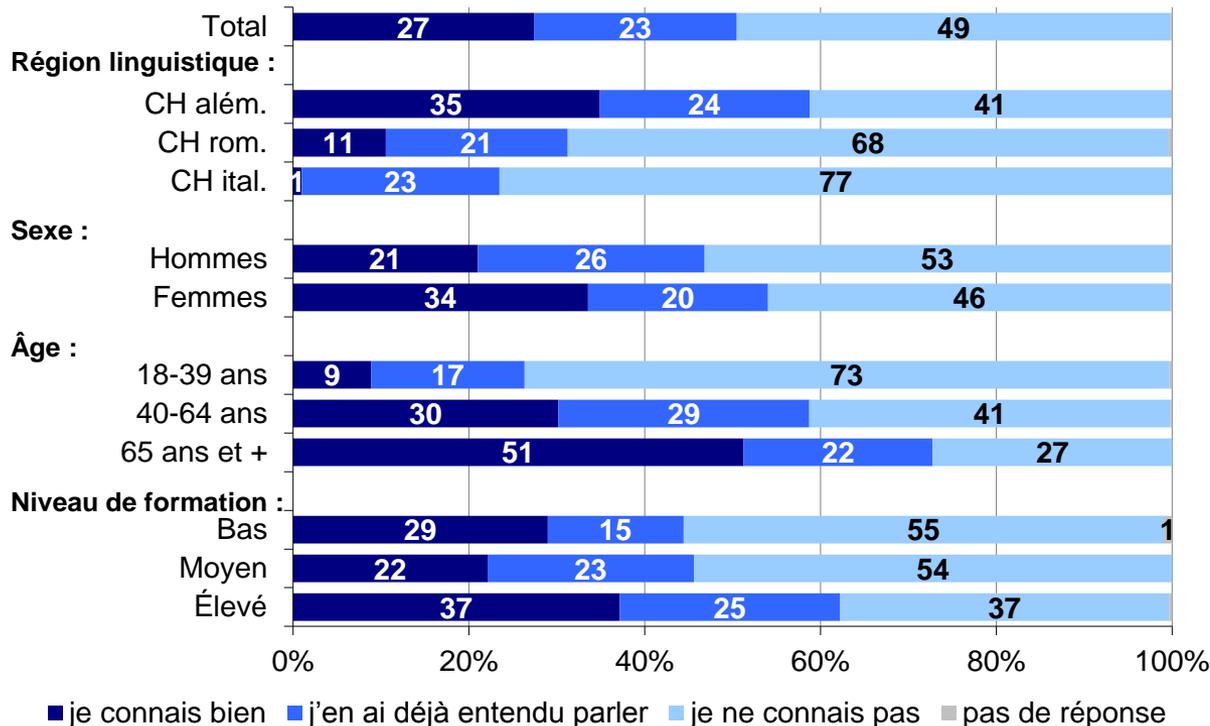
- Comme en 2020 et en 2017, c'est également en Suisse alémanique que le MPCCI est le mieux connu en 2021. Plus de trois quarts des Suisses alémaniques interrogés (77%) le connaissent. En Suisse romande, la proportion est inférieure à deux cinquièmes (39%) et atteint moins d'un tiers (31%) au Tessin. Cette année encore, c'est surtout en Suisse alémanique que la notoriété a nettement progressé.
- Les femmes connaissent mieux le MPCCI (36% le connaissent « bien ») que les hommes (31%). L'écart n'est toutefois pas significatif.
- Les 18-39 ans connaissent nettement moins bien le MPCCI que les personnes de plus de 40 ans. Deux cinquièmes (41%) des jeunes ne le connaissent pas. Chez les 40 à 64 ans et les plus de 65 ans, 31% seulement ne connaissent pas le MPCCI. La notoriété (« je connais bien » et « j'en ai déjà entendu parler ») a toutefois progressé parmi les jeunes par rapport aux précédentes enquêtes (2021 : 59% ; 2020 : 26% ; 2017 : 40%).
- Les personnes possédant un niveau de formation élevé (36%) ou moyen (34%) sont nettement plus nombreuses à affirmer « bien » connaître le MPCCI par rapport à celles dont le niveau de formation est bas (23%).

Question 1 : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?



Comparaison : notoriété du mandat pour cause d'inaptitude (assistée) selon la région linguistique, le sexe, l'âge et la formation

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208

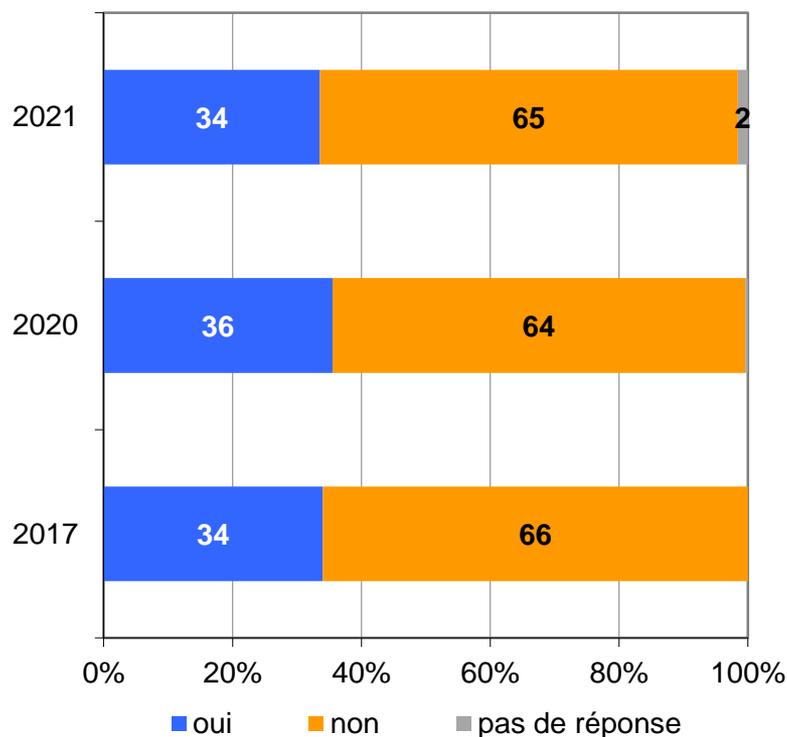


- Comme en 2017, c'est en Suisse alémanique que le MPCJ est le mieux connu en 2020. Moins de la moitié de toutes les personnes interrogées en Suisse alémanique (41%) ne le connaissent pas. En Suisse romande, près de 7 personnes sur 10 ne connaissent pas le MPCJ (68%), et cette proportion atteint presque 8 personnes sur 10 (77%) au Tessin.
- Les femmes connaissent nettement mieux le MPCJ (34% le connaissent « bien ») que les hommes (21%).
- Les plus jeunes (18-39 ans) connaissent nettement moins bien le MPCJ que les personnes de plus de 40 ans : près de trois quarts (73%) des jeunes ne le connaissent pas, alors que chez les 40 à 64 ans et les plus de 65 ans, seuls 41% et 27% des répondants ne le connaissent pas.
- La notoriété du MPCJ est meilleure chez les personnes dont le niveau de formation est élevé (37%) que chez celles dont le niveau de formation est moyen (22%) ou bas (29%).

Question 1 : Deux possibilités s'offrent à vous pour prendre des dispositions, par exemple en cas d'accident grave ou de maladie : les directives anticipées ou le mandat pour cause d'inaptitude. Diriez-vous que vous connaissez bien ces deux options, que vous en avez déjà entendu parler, ou que vous ne les connaissez pas ?

Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé des directives anticipées parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2021 = 996 ; n 2020 = 823 ; n 2017 = 776 ;
Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)

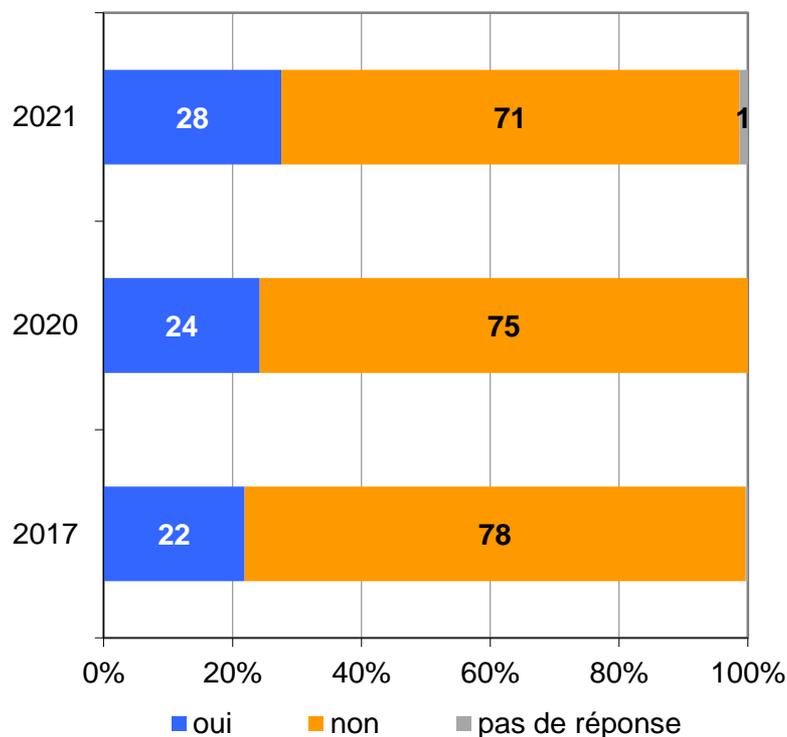


- En 2021, parmi les personnes interrogées qui connaissent les DA, plus d'un tiers (34%) en ont rédigé. Cette proportion reste stable par rapport aux valeurs de 2020 (36%) et 2017 (34%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé des directives anticipées par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200



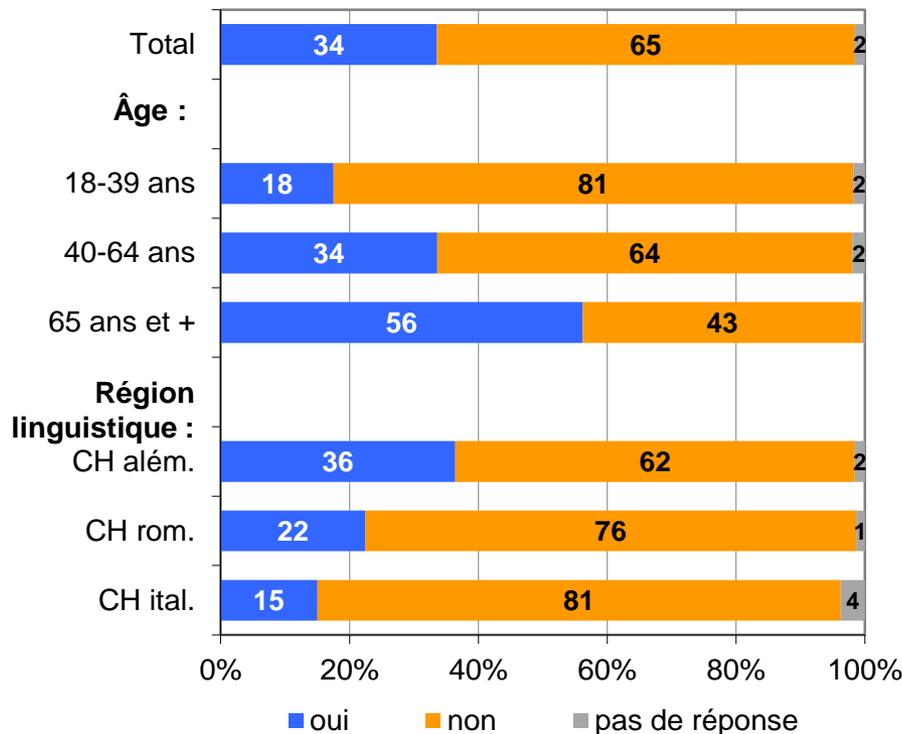
- En 2021, environ 3 personnes interrogées sur 10 (28%) dans la totalité de l'échantillon ont rédigé des DA. En 2020, elles étaient une sur quatre (24%) et en 2017, une sur cinq (22%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2021 = 996

Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



- Parmi toutes les personnes qui connaissent les DA, un bon tiers (34%) en ont rédigé.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgés des répondants (65 ans et +) qui connaissent les DA, près de 3 sur 5 (56%) en ont rédigé. Parmi les 40 à 64 ans, ils sont une personne sur trois environ (34%), et chez les plus jeunes (18-39 ans), une personne sur six (18%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent les DA sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé des DA (36%) que les Suisses romands (22%) ou les Tessinois (15%).

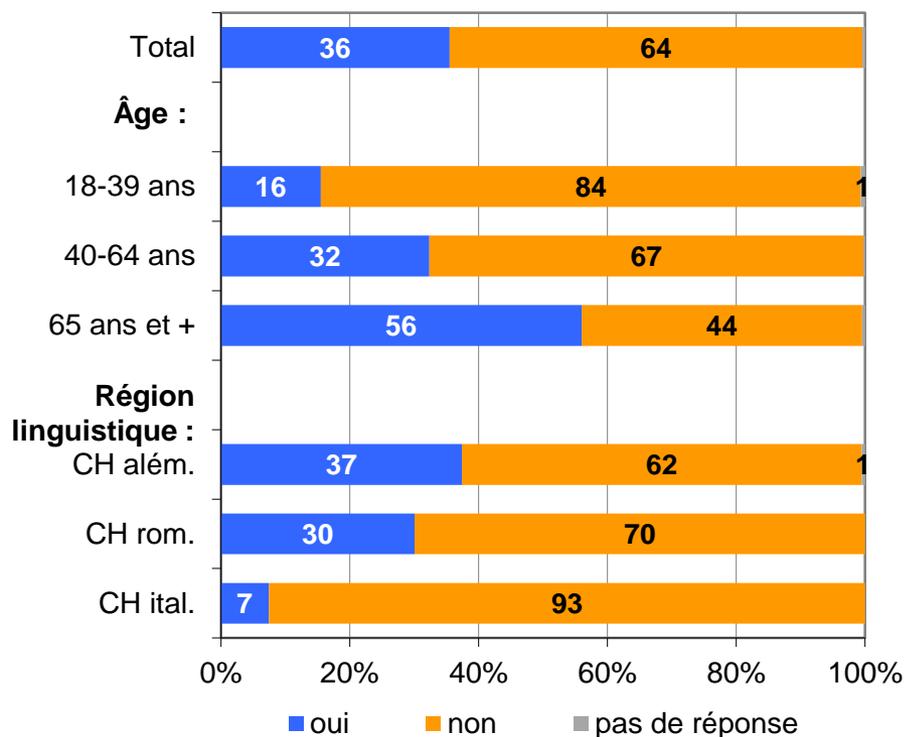
Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, parmi celles qui connaissent les DA

Données en pourcentage ; n 2020 = 823

Filtre : personnes connaissant les DA (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)

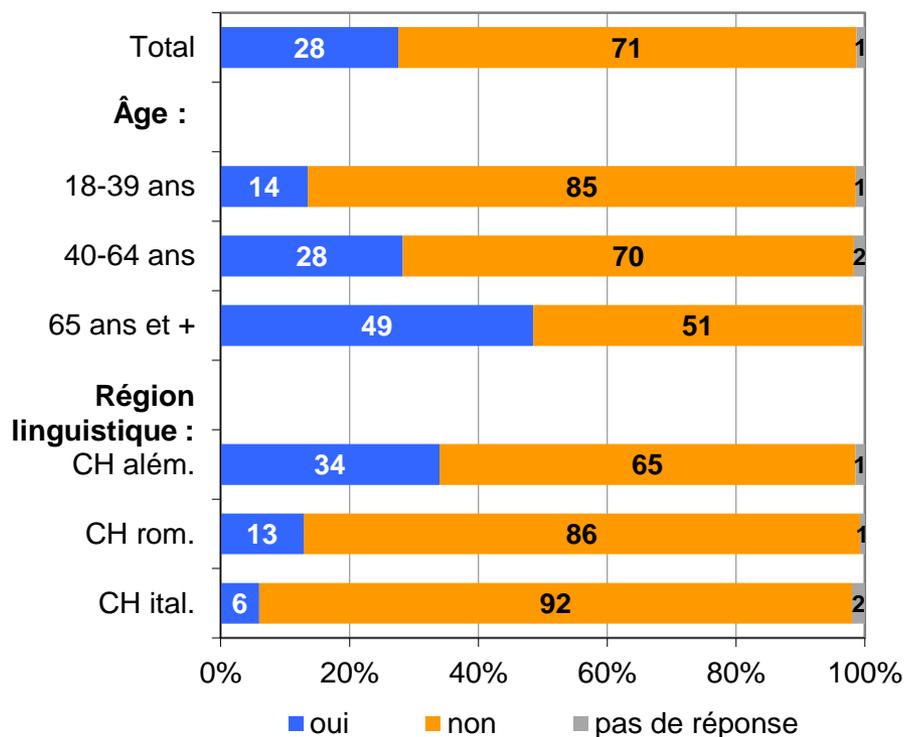


- Parmi toutes les personnes qui connaissent les DA, un bon tiers (36%) en ont rédigé.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgés des répondants (65 ans et +) qui connaissent les DA, près de 6 sur 10 (56%) en ont rédigé. Chez les plus jeunes (18-39 ans), ils sont seulement une personne sur six (18%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent les DA sont plus nombreux à déclarer avoir rédigé des DA (37%) que les Tessinois (7%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



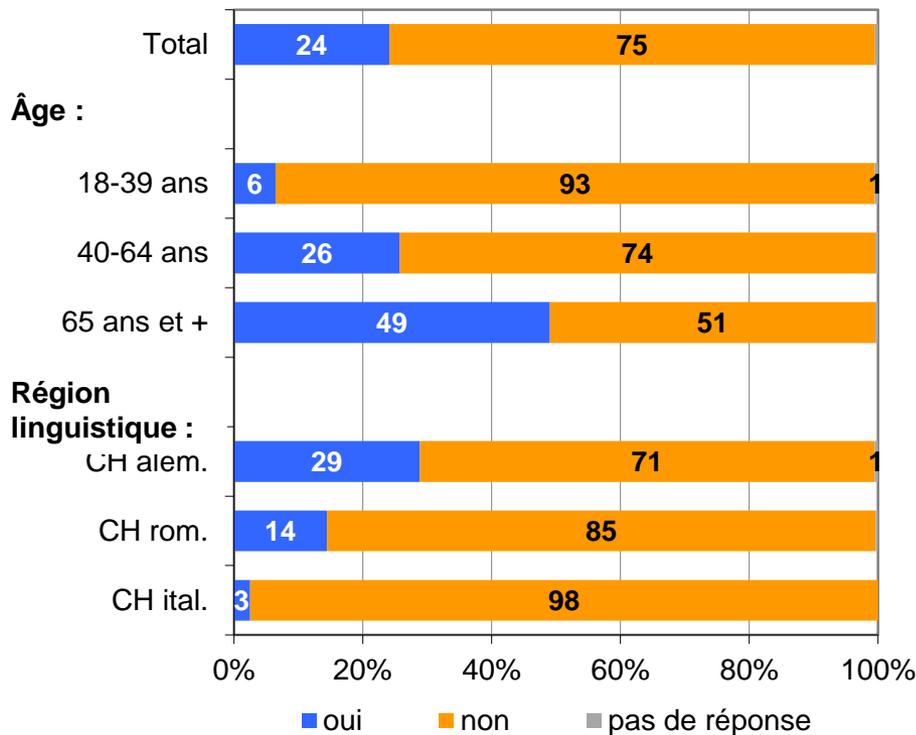
- Dans la totalité de l'échantillon, environ 3 personnes interrogées sur 10 (28%) ont rédigé des DA.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), près de la moitié (49%) en a rédigé. Parmi les 40 à 64 ans, elles sont une personne sur quatre environ (28%), et chez les 18-39 ans, une personne sur sept (14%). Parmi les jeunes, le nombre de DA rédigées a quasiment triplé depuis la première enquête de 2017 (2021 : 14%, 2020 : 6%, 2017 : 5%).
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (34%) à déclarer avoir rédigé des DA que les Suisses romands (13%) et les Tessinois (6%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?



Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé des directives anticipées, par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208

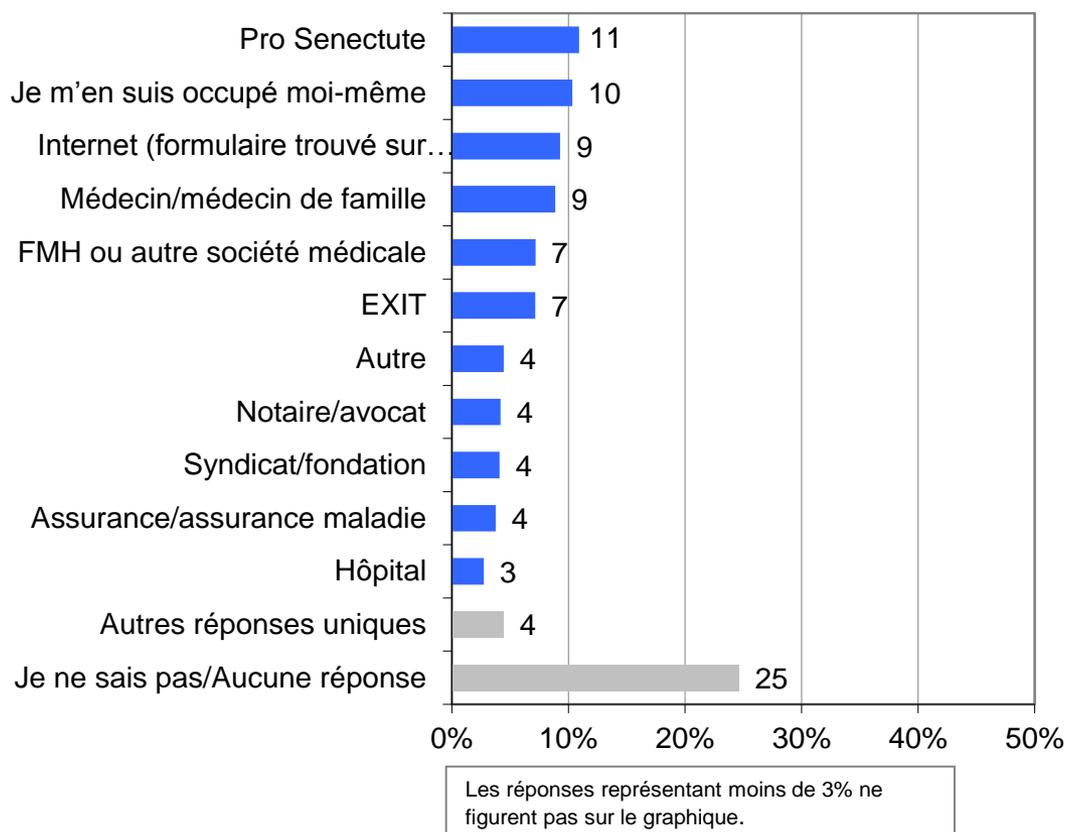


- Près d'un quart de toutes les personnes interrogées (24%) ont rédigé des DA.
- La probabilité d'avoir rédigé des DA augmente de façon significative avec l'âge. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), près de la moitié (49%) en a rédigé. Parmi les 40-64 ans, elles sont une personne sur quatre environ (26%), et chez les 18-39 ans, à peine une personne sur dix-sept (6%).
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (29%) à déclarer avoir rédigé des DA que les Suisses romands (14%) et les Tessinois (3%).

Question 2 : Avez-vous rédigé des directives anticipées ?

Les prestataires de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2021 = 302 ; questions ouvertes - codées
 Filtre : personnes ayant rédigé des DA



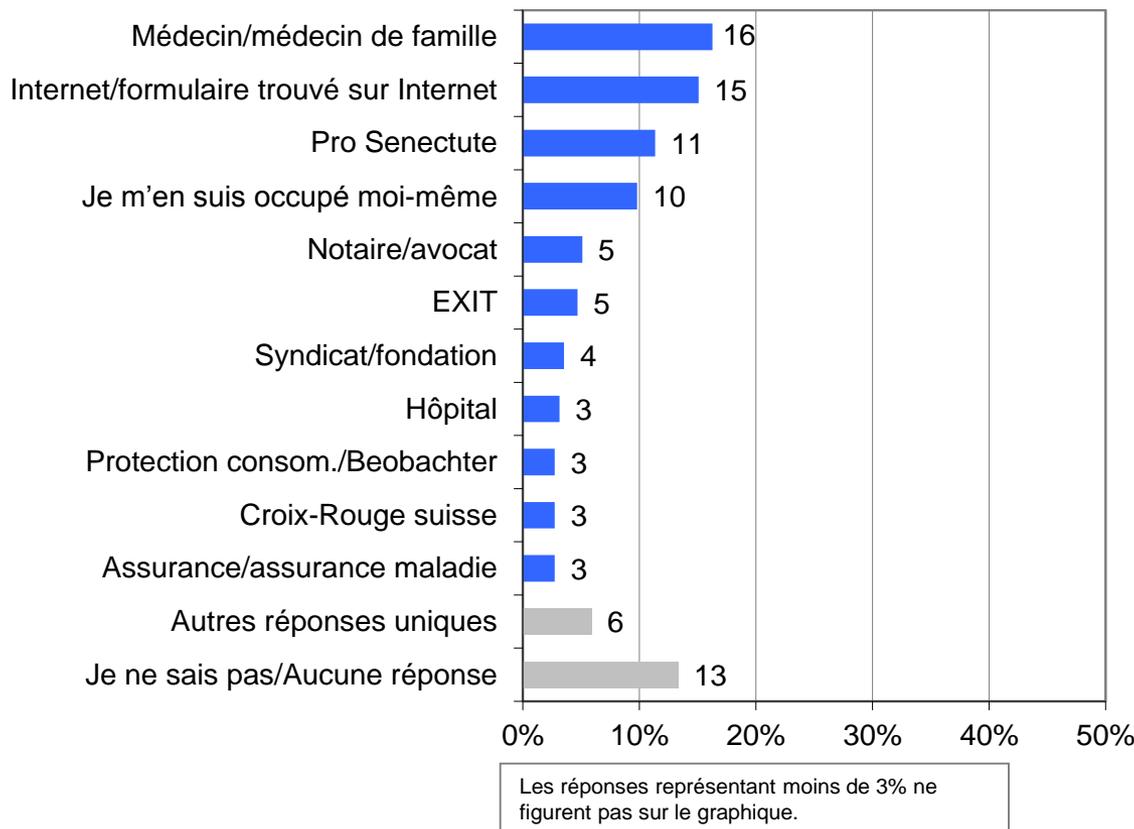
- Les personnes interrogées qui disposent de DA les ont le plus souvent obtenues auprès de Pro Senectute (11% ; 2020 et en 2017 également 11%).
- Comme en 2020, 10% des personnes interrogées ont répondu « s'en être occupées elles-mêmes ». Cette proportion comprend certainement aussi des personnes qui ont trouvé les DA elles-mêmes sur Internet. Ces deux catégories sont donc très proches.
- 9% des répondants citent explicitement Internet comme la source de leurs DA.
- En 2021, les personnes interrogées sont moins nombreuses à indiquer avoir obtenu leurs DA auprès d'un médecin/de leur médecin de famille (9%) qu'en 2020 (16%) ou 2017 (12%).
- 7% des personnes interrogées qui disposent de DA les ont obtenues auprès de la FMH ou d'une autre société médicale, ou auprès d'EXIT.

Question 3 : Auprès de quel prestataire avez-vous obtenu vos directives anticipées ?



Comparaison : prestataires de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2020 = 292 ; questions ouvertes - codées
Filtre : personnes ayant rédigé des DA

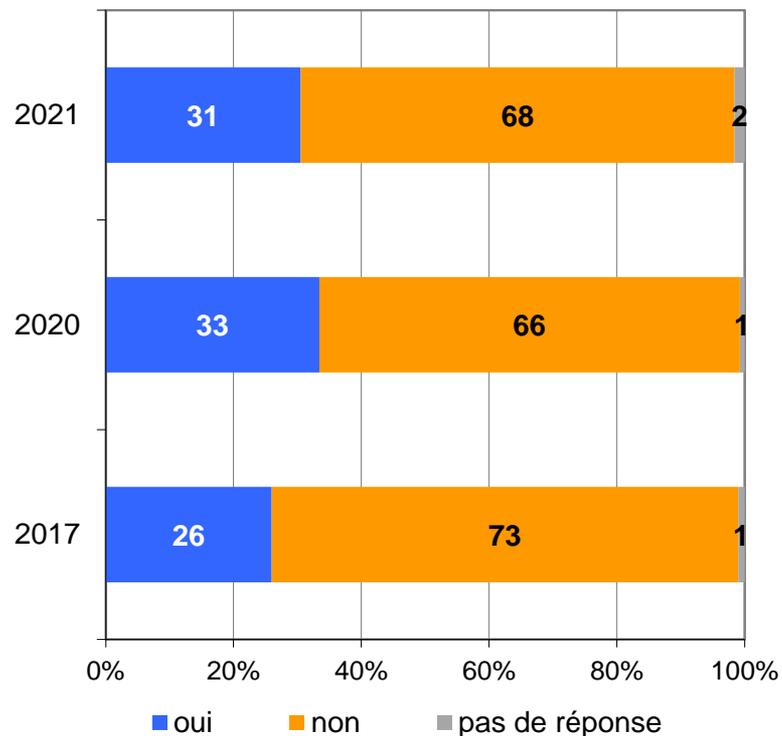


- La plupart des personnes interrogées qui disposent de DA les ont rédigées chez le médecin/médecin de famille (16%).
- En deuxième position, on trouve Internet (15%), suivi de Pro Senectute. Plus d'une personne sur dix qui dispose de DA (11%) s'est adressée à Pro Senectute pour les rédiger.
- 10% des personnes interrogées ont répondu s'en être occupées elles-mêmes. Cette proportion comprend certainement aussi des personnes qui ont trouvé les DA elles-mêmes sur Internet.
- 5% des personnes interrogées disposant de DA les ont rédigées chez un notaire/avocat et 5% les ont commandées via EXIT.

Question 3 : Après de quel prestataire avez-vous obtenu vos directives anticipées ?

Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude parmi celles qui connaissent le MPCl

Données en pourcentage ; n 2021 = 792 ; n 2020 = 610 ; n 2017 = 568 ; Filtre : personnes connaissant le MPCl (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)

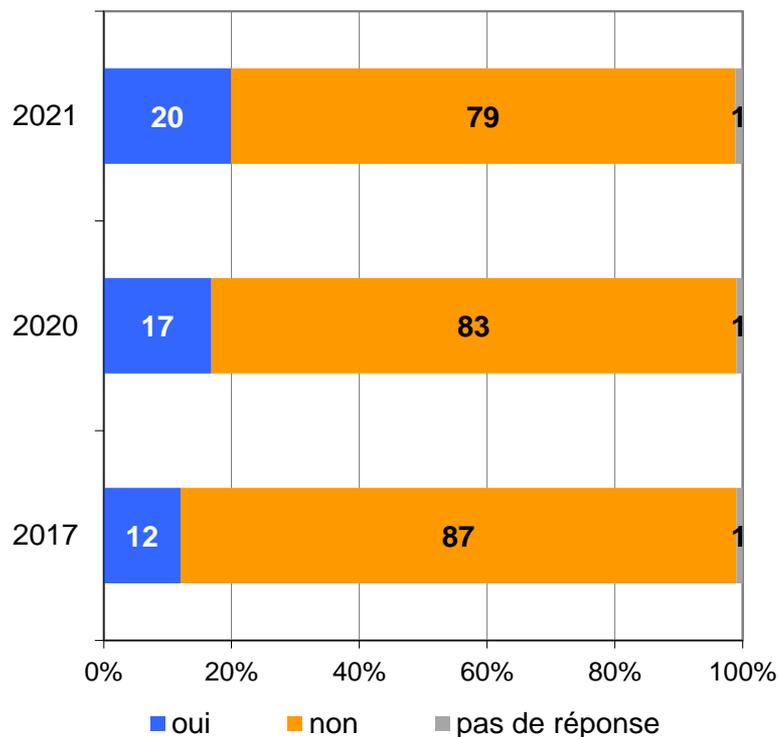


- La part des personnes qui connaissent le MPCl, et qui en ont rédigé un, a légèrement diminué par rapport à 2020 : une personne sur trois (33%) connaissant le MPCl en avait rédigé alors un, tandis qu'en 2021, cette proportion est légèrement inférieure à un tiers (31%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

Comparaison avec les années précédentes : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213 ; n 2020 = 1208 ; n 2017 = 1200



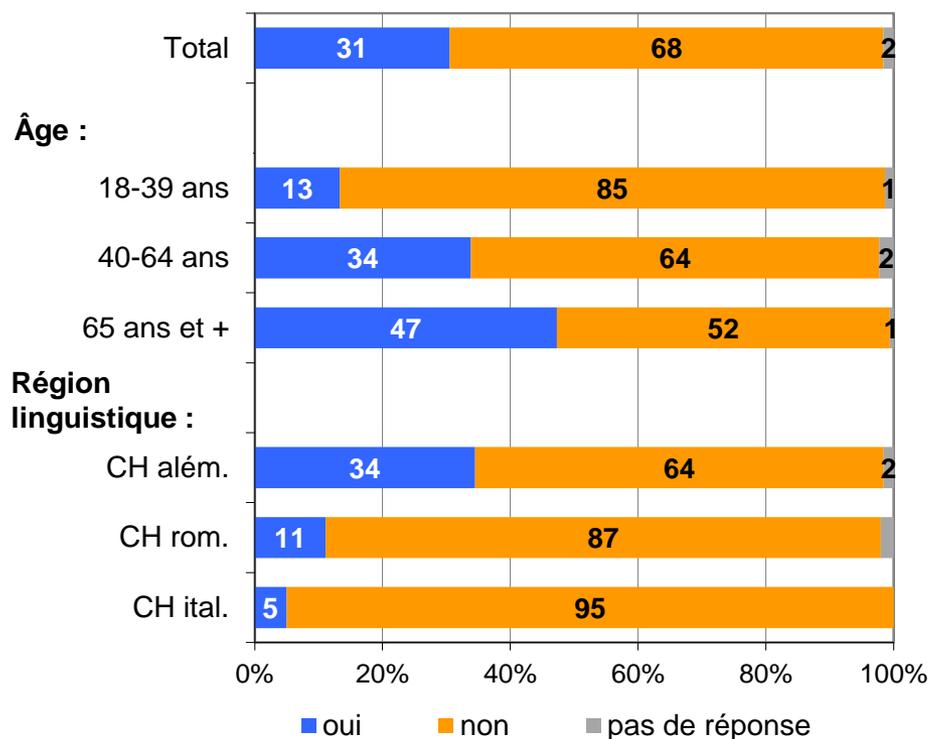
- En 2021, sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur cinq (20%) a rédigé un MPCI. En 2020, c'était une sur six (17%) et en 2017, une sur huit (12%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude parmi celles qui connaissent le MPCl

Données en pourcentage ; n 2021 = 792 ;

Filtre : personnes connaissant le MPCl (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)



- Parmi toutes les personnes qui connaissent le MPCl, un tiers (31%) en ont rédigé un.
- La probabilité de rédiger un MPCl augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées (65 ans et plus), 47% en ont établi un, contre 34% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est significativement plus faible (13%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent le MPCl sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé un MPCl (34%) que les Suisses romands (11%) ou les Tessinois (5%).

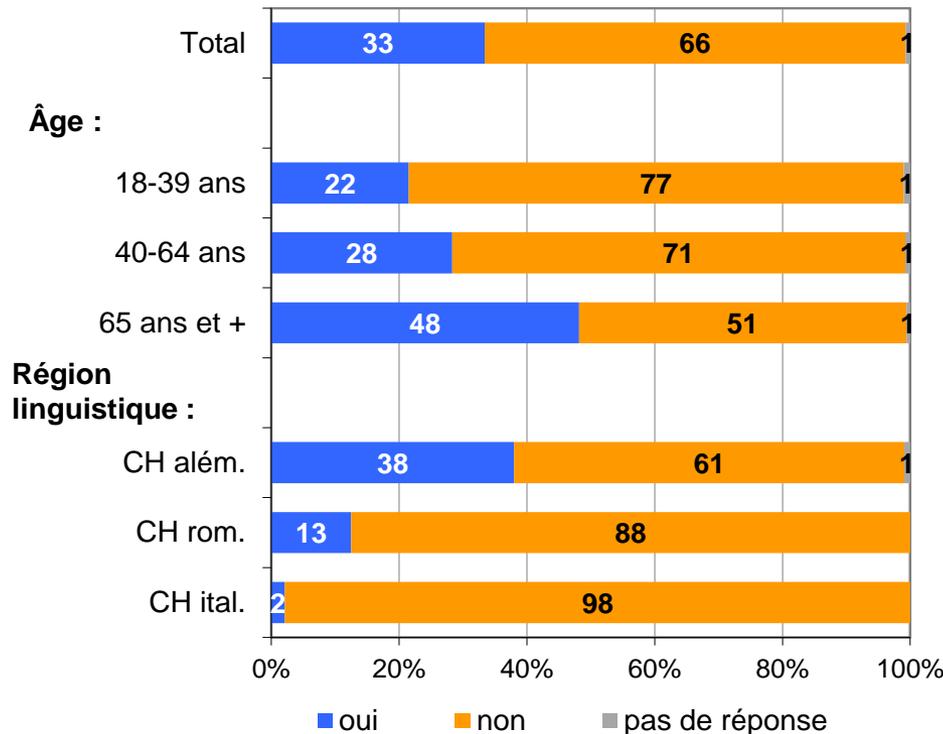
Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?



Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude parmi celles qui connaissent le MPCl

Données en pourcentage ; n 2020 = 610 ;

Filtre : personnes connaissant le MPCl (« je connais bien » ou « j'en ai déjà entendu parler »)

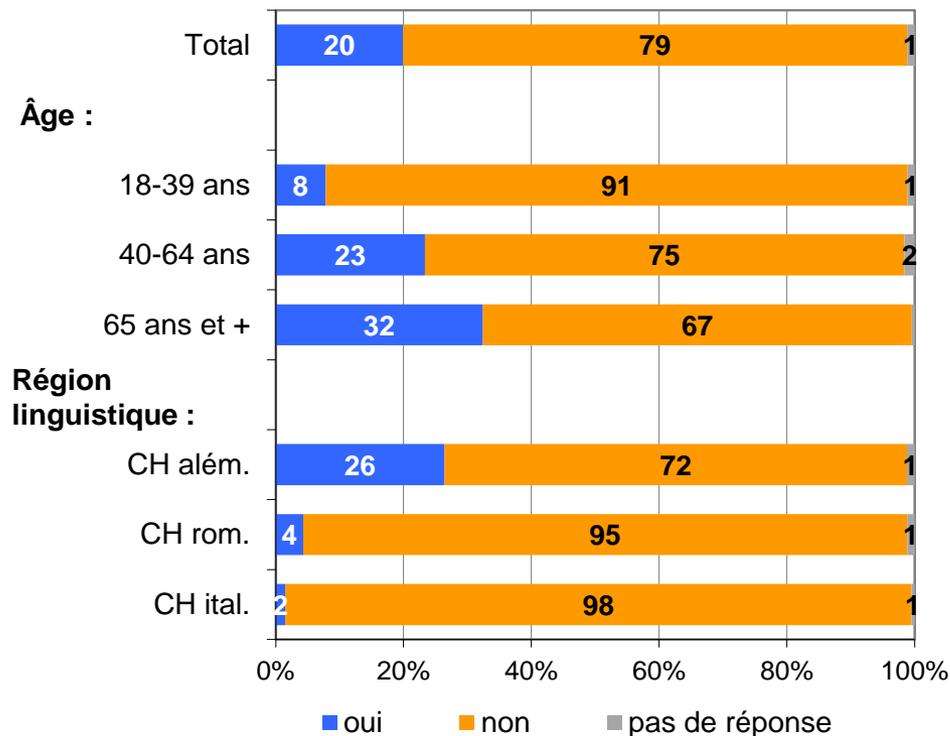


- Parmi toutes les personnes qui connaissent le MPCl, un tiers (33%) en ont rédigé un.
- La probabilité de rédiger un MPCl augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées (65 ans et plus), 48% en ont établi un, contre 28% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement en retrait (22%).
- Les Suisses alémaniques qui connaissent le MPCl sont significativement plus nombreux à déclarer avoir rédigé un MPCl (38%) que les Suisses romands (13%) ou les Tessinois (2%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

Total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2021 = 1213



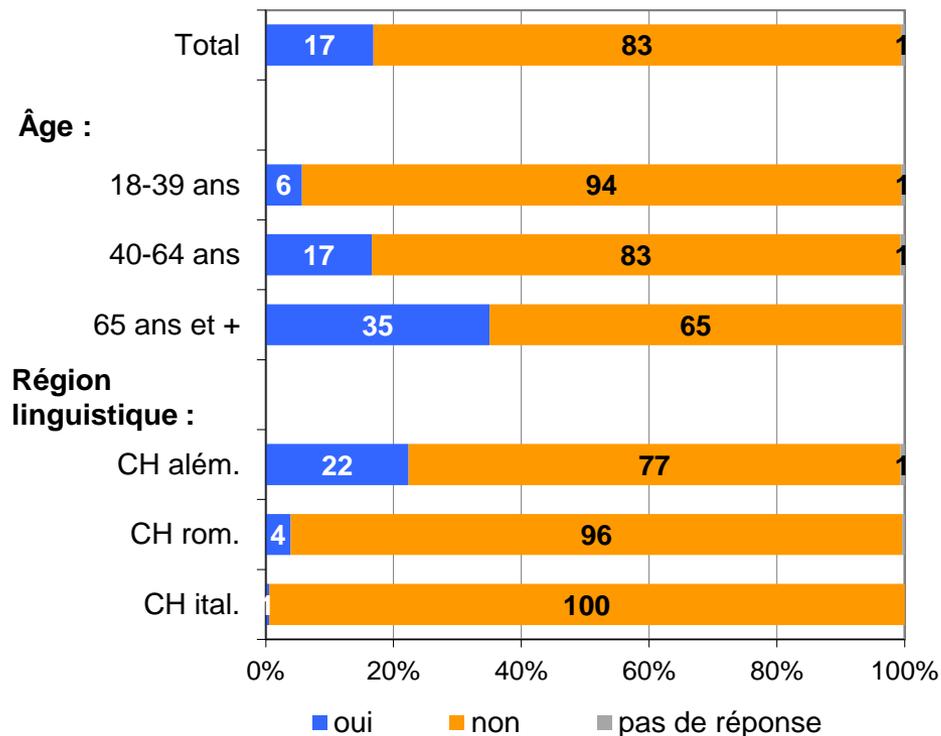
- Sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur cinq (20%) a rédigé un MPCI.
- La probabilité de rédiger un MPCI augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), 32% en ont établi un, contre 23% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement plus faible (8%) que dans les deux catégories d'âge supérieures.
- Les Suisses alémaniques sont significativement plus nombreux (26%) à déclarer avoir rédigé un MPCI que les Suisses romands (4%) et les Tessinois (2%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?



Données comparées, total et selon l'âge et la région linguistique : personnes ayant rédigé un mandat pour cause d'inaptitude par rapport à la totalité de l'échantillon

Données en pourcentage ; n 2020 = 1208

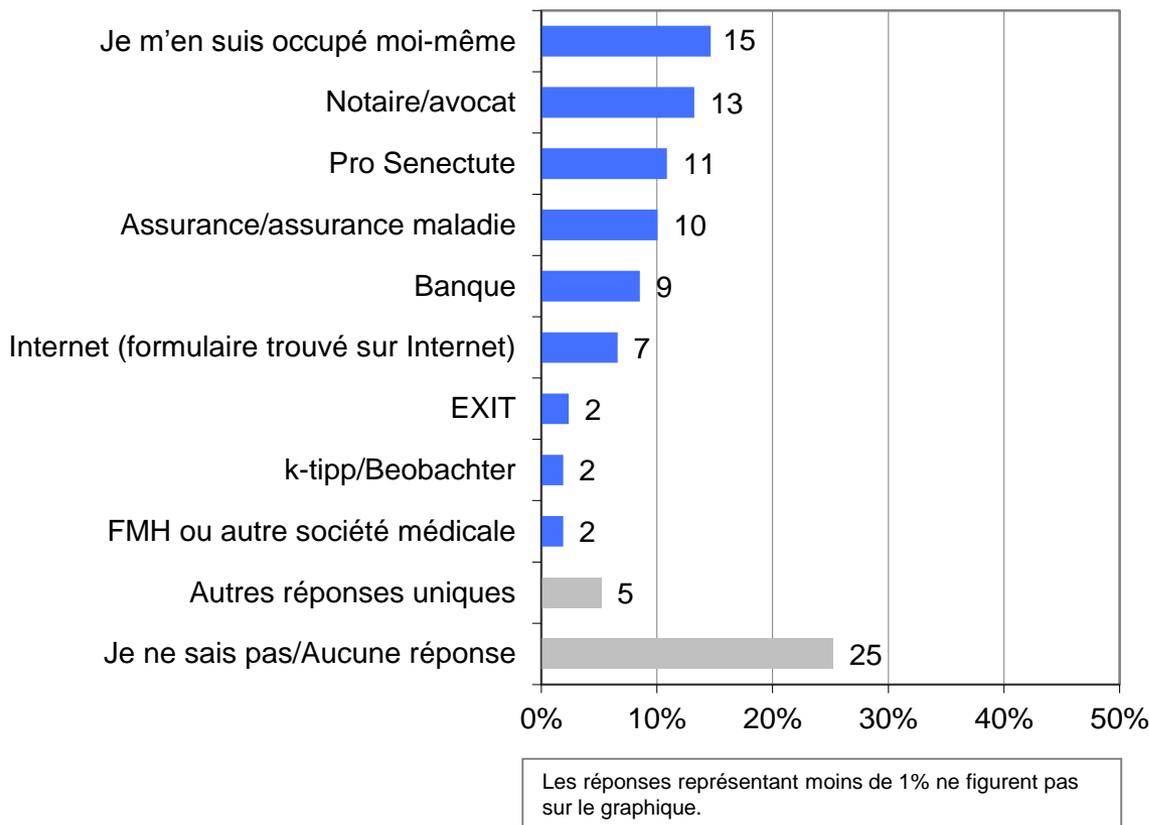


- Sur la totalité de l'échantillon, une personne interrogée sur six (17%) a rédigé un MPCl.
- La probabilité de rédiger un MPCl augmente de façon significative avec l'âge, comme pour les DA. Parmi les plus âgées des personnes interrogées (65 ans et plus), 35% en ont établi un, contre 17% dans le groupe des 40 à 64 ans. Chez les plus jeunes (18-39 ans), cette proportion est nettement plus faible que dans les deux catégories d'âge supérieures, avec à peine 6%.
- Les Suisses alémaniques sont nettement plus nombreux (22%) à déclarer avoir rédigé un MPCl que les Suisses romands (4%) et les Tessinois (1%).

Question 4 : Avez-vous rédigé un mandat pour cause d'inaptitude ?

Prestataires de mandat pour cause d'inaptitude

Données en pourcentage ; n 2021 = 242 ; questions ouvertes - codées
Filtre : personnes ayant rédigé un MPCl



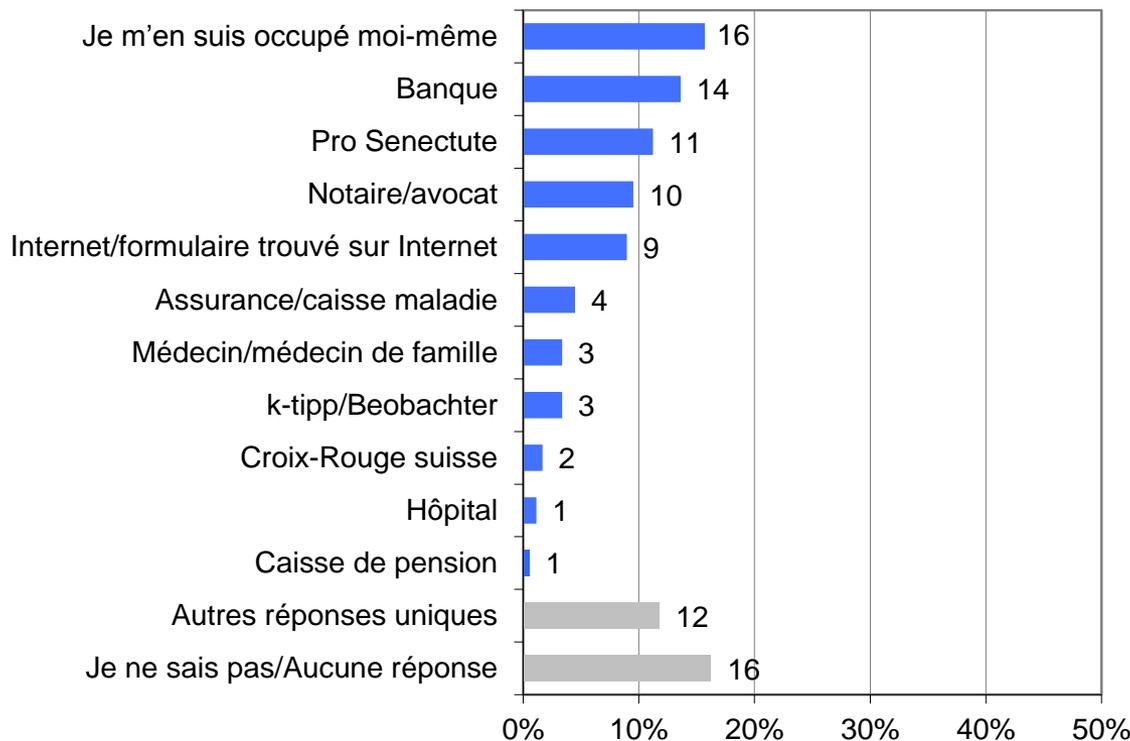
- Comme en 2020 (16%), les personnes interrogées en 2021 qui disposent d'un mandat pour cause d'inaptitude (15%) affirment le plus souvent ne pas avoir fait appel à un prestataire en particulier et « s'en être occupées elles-mêmes ».
- 13% des personnes interrogées qui ont établi un MPCl se sont adressées à un notaire ou à un avocat.
- Comme en 2020, une personne sur neuf (11%) qui s'est procuré un MPCl a contacté Pro Senectute à ce sujet.

Question 5 : Auprès de quel prestataire avez-vous obtenu votre mandat pour cause d'inaptitude ?



Comparaison : prestataires de mandat pour cause d'inaptitude

Données en pourcentage ; n 2020 = 204 ; questions ouvertes - codées
Filtre : personnes ayant rédigé un MPCl

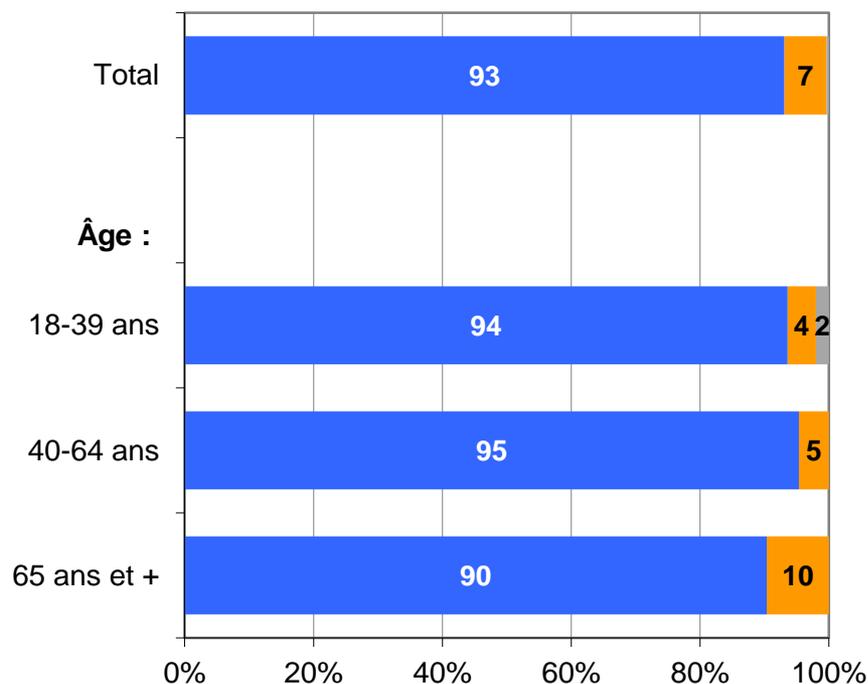


- La plupart des personnes interrogées disposant d'un MPCl (16%) affirment ne pas avoir fait appel à un prestataire en particulier et « s'en être occupées elles-mêmes ».
- 14% des personnes interrogées ayant établi un MPCl se sont adressées pour cela à une banque.
- Plus d'une personne sur dix qui commande un MPCl contacte à ce sujet Pro Senectute (11%), un notaire ou un avocat (10%).
- 9% indiquent avoir utilisé un formulaire trouvé sur Internet.

Question 5 : Après de quel prestataire avez-vous obtenu votre mandat pour cause d'inaptitude ?

Total et selon l'âge : directives anticipées rédigées avant ou en raison de la pandémie de COVID-19

Données en pourcentage ; n 2021 = 334
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



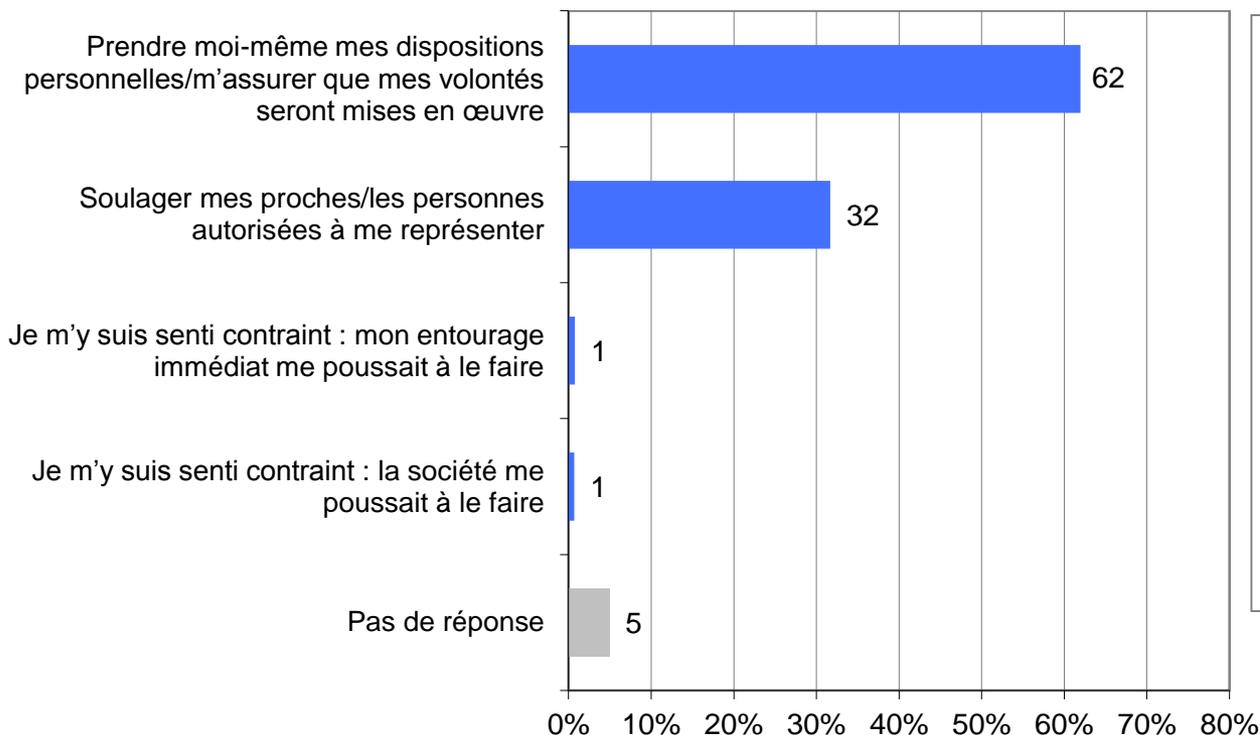
- 7% des personnes interrogées qui ont rédigé des DA l'ont fait en raison de la pandémie de COVID-19.
- Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus qui ont rédigé des DA, une sur dix (10%) s'est sentie poussée à le faire en raison de la pandémie de COVID-19. Cette dernière a en revanche moins souvent été un élément déclencheur dans les catégories des 40-64 ans (5%) et des 18-39 ans (4%). Les écarts en fonction de l'âge ne sont toutefois pas significatifs.

■ Déjà rédigées avant la pandémie ■ Rédigées en raison de la pandémie ■ Pas de réponse

Question 6 : Avez-vous rédigé vos directives anticipées à cause de la pandémie de COVID-19, ou les aviez-vous déjà rédigées avant la crise ?

Motivations de la rédaction de directives anticipées

Données en pourcentage ; n 2021 = 334
Filtre : personnes ayant rédigé des DA



- Près de deux tiers (62%) des personnes interrogées ayant rédigé des DA ont ainsi souhaité s'assurer que leurs volontés seront mises en œuvre. Elles ont donc agi par motivation personnelle.
- Près d'un tiers (32%) des personnes interrogées ayant rédigé des DA ont souhaité ainsi soulager les personnes autorisées à les représenter. Elles ont donc agi par motivation extérieure.
- Certaines personnes interrogées déclarent s'y être senties contraintes par leur entourage immédiat (1%) ou par la société (1% également).

Question 7 : Parmi les raisons suivantes, quelle a été votre principale motivation pour rédiger des directives anticipées ?